



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 98 et 141 de l'ordre du jour

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Projet de budget-programme pour 2021

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution [73/266](#) de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018

Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.60](#)

Vingt-sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/75/15](#)) en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, où sont exposées les incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.60](#) relatif au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution [73/266](#) de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018. À cette occasion, il s'est entretenu, à distance, avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 2 décembre 2020.

2. Aux termes du projet de décision [A/C.1/75/L.60](#), l'Assemblée générale décide, entre autres, de prier le Secrétaire général d'organiser la troisième session et la quatrième et dernière session du Groupe avant la fin de mai 2021.



3. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/75/15), le Secrétaire général donne des informations complémentaires sur : a) le rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021 (ibid., par. 3) ; b) les activités prévues pour donner suite aux demandes formulées (ibid., par. 4 à 6) ; c) les incidences financières des propositions (ibid., par. 7 à 14) ; d) la possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2021 (ibid., par. 17).

II. Ressources nécessaires

4. Pour donner suite aux demandes formulées, il faudrait des ressources supplémentaires d'un montant total de 366 600 dollars pour 2021, qui seraient ventilées comme suit :

a) **Services de conférence.** Un montant de 176 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) permettrait d'assurer les services d'appui et de documentation pour la troisième session du Groupe d'experts gouvernementaux, qui consisterait en 10 réunions réparties sur cinq jours et se tiendrait à New York en 2021. Plus précisément, il couvrirait les services d'interprétation (88 000 dollars), ainsi que la documentation d'avant-session (32 400 dollars), de session (13 200 dollars) et d'après-session (43 000 dollars) ;

b) **Autres services.** Un montant de 190 000 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) serait nécessaire pour financer les préparatifs et les services fonctionnels à apporter à la troisième session, dont un montant de 173 900 dollars pour couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des participants à la session, à savoir les experts et le (la) secrétaire du Groupe, et un montant de 16 100 dollars pour financer les services et le voyage d'un(e) consultant(e).

5. Le Secrétaire général indique qu'il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020 des ressources afférentes à la troisième session (qui devait se tenir à Genève du 17 au 21 août 2020), qui ont été approuvées au titre du budget-programme pour 2020 et qui doivent être restituées (385 600 dollars au total).

6. Le Secrétaire général indique en outre qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités demandées dans le projet de décision et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice.

III. Conclusion

7. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de décision A/C.1/75/L.60 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 366 600 dollars pour 2021, dont 176 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 190 000 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2021. Le montant de 366 600 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.**